





Que faire si votre enfant se sent harcelé?

Conduites à tenir à la maison et rôle de l'établissement



Ne pas intervenir directement, mais agir de manière concertée

Ne pas chercher à résoudre le problème seul ou immédiatement : **contactez rapidement** l'établissement pour signaler la situation. Les actions seront planifiées en concertation avec vous et votre enfant.



Écouter sans minimiser

Accueillir la parole de l'enfant sans remettre en question ce qu'il dit : il est essentiel que l'enfant se sente compris et soutenu. Prenez son témoignage au sérieux, sans dramatiser ni minimiser la situation.



Mettre en oeuvre le dispositif pHARe

Le chef d'établissement mobilise le coordonnateur et l'équipe ressource pHARe pour analyser s'il s'agit d'une situation de harcèlement ou d'un conflit.



Il s'agit d'une situation de harcèlement

L'équipe pHARe agit :

- 1-entretiens avec votre enfant et avec les différents auteur(s) et témoins
- 2-mesures de protection pour votre enfant 3-vigilance de la communauté éducative
- pour améliorer et résoudre la situation.



Le CPE et l'équipe Vie Scolaire se chargent de la résolution du conflit en recevant les différentes parties et apportent une réponse.



Renforcer l'estime de soi de l'enfant

Aider l'enfant à se sentir plus fort et plus confiant : il n'est pas responsable de cette situation.



Collaborer étroitement avec l'établissement

Les mesures prises par l'établissement pour accompagner votre enfant vous sont communiquées.

Vous échangez sur la situation et l'état de bien être de votre enfant.